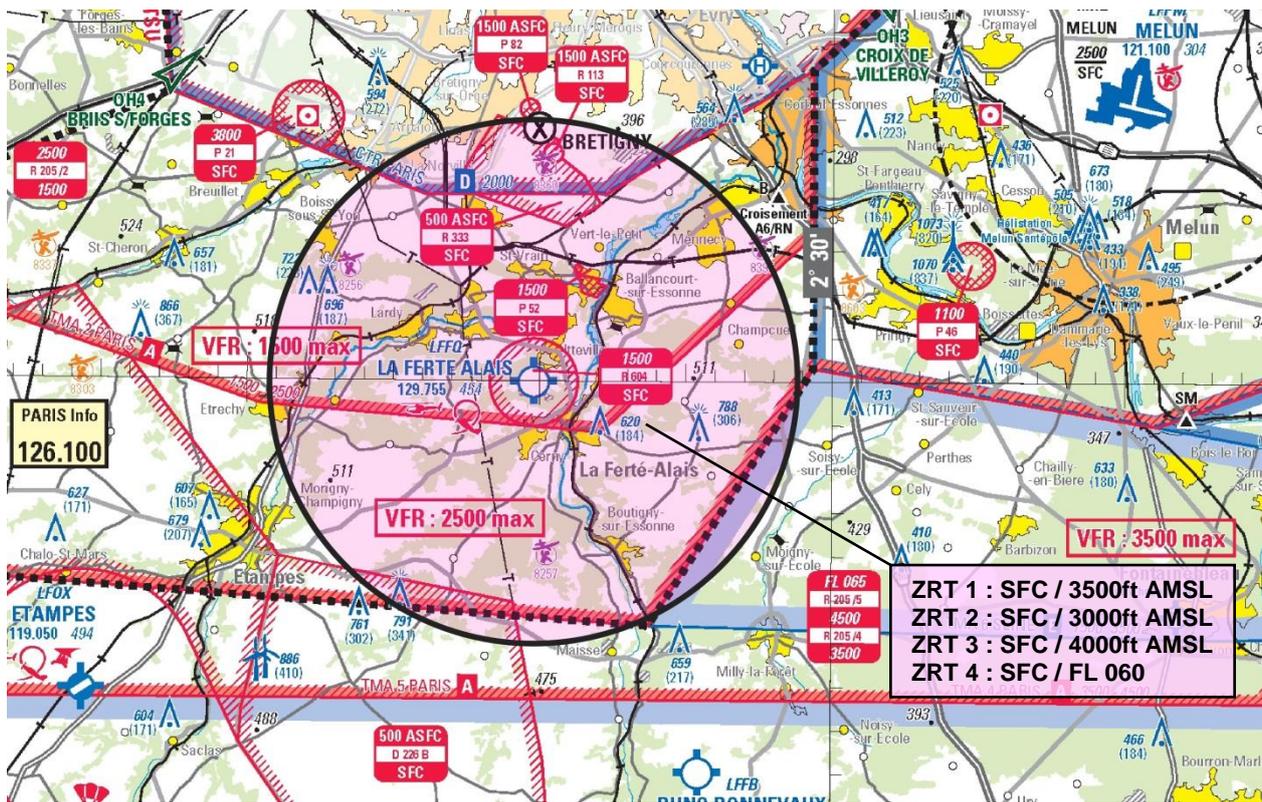


Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR et TMA PARIS pour le spectacle aérien public La Ferté Alais ("Le temps des hélices") - LFFQ

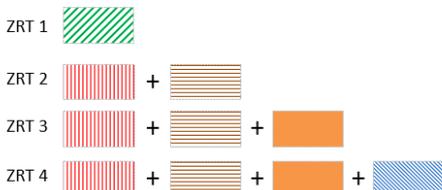
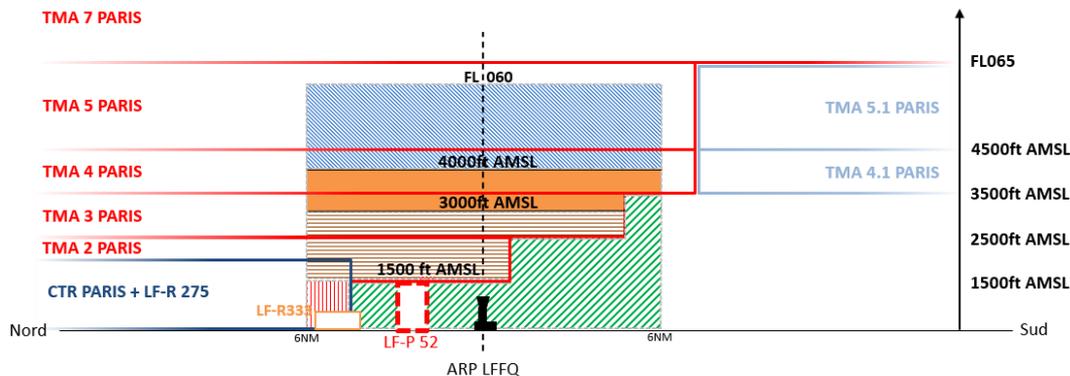
En vigueur : Du 5 au 8 juin 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF – AD : La Ferté Alais LFFQ



Extrait carte 1/250 000 Région Parisienne – Édition 01-2025

ZRT EN COUPE :



ACTIVITÉ

Spectacle aérien public sur l'aérodrome de La Ferté Alais (LFFQ) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT). Les ZRT 2, 3 et 4 seront activées en fonction du programme des vols. Une seule des ZRT 2, ZRT 3 ou ZRT 4 sera activée à la fois.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 : active : Du 5 au 8 juin inclus : 0700 - SS+30

ZRT 2 : activable : Du 5 au 8 juin inclus : 0700 - SS+30

ZRT 3 : activable : Les 5 et 6 juin : 0700 - SS+30

Les 7 et 8 juin : 1000 - 1700

ZRT 4 : activable : Les 5 et 6 juin : 0700 - SS+30

Les 7 et 8 juin : 1000 - 1700

Une seule des ZRT 2, 3 et 4 est active à la fois.

INFORMATION DES USAGERS**ZRT 1, 2, 3 et 4 : Information des usagers**

La Ferté Alais A/A : 129.755 MHz

PARIS INFO : 126.100 MHz

SEINE INFO : 134.300 MHz

PARIS CTL : 127.080 MHz

Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 connue de :

ORLY APP : 123.875 MHz

SEINE INFO : 134.300 MHz

STATUT**ZRT 1 :**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ZRT 2, 3 et 4 :

Zones réglementées temporaires (ZRT), qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS**ZRT 1 :**

Information de vol et alerte par PARIS INFO et SEINE INFO.

ZRT 2, 3 et 4 :

Information de vol et alerte par ORLY APP.

CONDITIONS DE PENETRATION**ZRT 1 :**

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne.

- aéronefs autorisés par le Directeur des vols.

- aéronefs basés et entraînements, après accord préalable du Directeur des vols.

- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).

ZRT 2, 3 et 4 :

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne.

- aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales****ZRT 1 :**

Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).

À l'exclusion de la LF-P 52 Le Bouchet, et des portions interférentes de la CTR Paris, des TMA Paris parties 2 et 3 et des zones LF-R 275 Paris, LF-R 205/2, LF-R 205/3, LF-R 333 Brétigny Leudeville et des ZRT Sud Francilien 1 et 2 (publiées par voie de SUP AIP).

ZRT 2, 3 et 4 :

Cercle de 6 NM de rayon centré sur PSN : 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ).

À l'exclusion de la portion interférente de la ZRT 1 décrite supra et des zones LF-R 113 Brétigny et LF-R 333 Brétigny Leudeville.

Limites verticales

ZRT 1 : SFC / 3500 FT AMSL

ZRT 2 : SFC / 3000 FT AMSL

ZRT 3 : SFC / 4000 FT AMSL

ZRT 4 : SFC / FL 060

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La zone LF-R 604 La Ferté Alais n'est pas activable.

Pendant l'activation de la ZRT 1 :

- l'activité de voltige n°6216 La Ferté Alais AD est suspendue.

- les activités d'aéromodélisme n°8256 Boissy-sous-Saint-Yon, n°8257 Vayre-sur-Essonne et n°8513 Saint-Vrain restent utilisables dans les conditions accordées par la direction des vols.

- les vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue dans les ZRT Sud Francilien 1 et 2, restent possibles dans les conditions accordées par la direction des vols.

Pendant l'activation des ZRT 2, 3 et 4 :

- l'activité d'aéromodélisme n°8360 Leudeville reste utilisable dans les conditions accordées par la direction des vols.